

Critères pour attribution des solos au Spectacle

En vigueur à partir de l'année 2022-2023

(L'utilisation du masculin est uniquement pour alléger le texte)

- 1. Les patineurs qui feront partie de l'équipe du Québec se mériteront un solo pour les deux représentations et seront considérés comme des invités (avec rémunération.)**
- 2. Tous les Lauréats de patinage Canada se mériteront un solo pour les deux représentations.**
- 3. Les patineurs élite se mériteront un solo pour les deux représentations.**

Patineur Elite : Tout patineur de sans limite moins de 7 ans à sénior et qui ne doit pas avoir fait aucune compétition star durant l'année.

- Patineur Senior : Avoir fait Championnats d'été, Georges-Ethier et championnat de sections Junior et senior
 - Patineur Junior : avoir fait Championnats d'été, Georges-Ethier et championnat de sections Junior et senior
 - Patineur Novice : avoir fait Championnats d'été, Georges-Ethier, championnat de sous-section et championnat de section
 - Patineur Pré-novice : avoir fait Championnats d'été, Georges-Ethier, championnat de sous-section et championnat de section
 - Patineur Juvenile moins de 14 ans : Avoir fait Georges-Ethier et championnat de section
 - Patineur Pré-Juvenile moins de 11 ans : Avoir fait Georges-Ethier et championnat de section
 - Patineurs sans-limites : avoir fait les championnats de section et obtenir minimalement une note technique équivalente à la catégorie dans la saison (ex : moins de 7 ans doit avoir 7 points techniques dans la saison, 8 points techniques pour la catégorie moins de 8 ans, etc...)
- 4. Le patineur de compétition star 4 et plus ayant obtenu le plus de points selon notre grille aux compétitions se méritera un solo aux deux représentations. Le patineur ne doit pas avoir fait de compétition élite.**

Pour être éligible, le patineur doit avoir participé à un minimum de 4 compétitions. Les 3 meilleures compétitions seront comptabilisées (Styles libres ou Artistique).

5. **Le patineur Olympiques Spéciaux qui a obtenu le plus de points aux compétitions se méritera un solo pour les deux représentations (selon notre grille de calcul).**
6. **Le patineur Test sénior qui obtient le plus de points selon notre grille de pointage se méritera un solo pour les deux représentations. Seulement les danses et le style libre seront comptabilisées.**
7. **3 solos seront attribués par un tirage au sort pour les deux représentations, soit :**
 1. **1 dans le groupe star 1-2**
 2. **1 dans le groupe star 3-4-5**
 3. **1 dans le groupe star 6+.**

Un patineur qui aura été sélectionné pour un solo par tirage ne sera pas admissible l'année suivante.

Un patineur qui obtient un lauréat via les catégories mentionnées plus haut ne peut être admis dans le tirage au sort de la saison et de l'année suivante.

La période de couverture pour les compétitions et tests est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il n'y a pas de solos intégrés pour les numéros des écoles avancées.

Un patineur peut recevoir deux prix soit un en test et l'autre en compétition mais ne peut avoir deux récompenses dans la même catégorie soit deux tests ou deux compétitions.

Sujet à changement sans préavis.

Le comité du CPA LE GARDEUR